

Cadrer son budget pour une collectivité en 2011, n'est assurément pas l'exercice le plus simple qu'il soit. Pourquoi ? D'abord parce que le contexte macroéconomique global lui-même n'est pas dénué d'incertitudes majeures. C'est vrai sur le plan international, où la croissance économique n'est pas homogène, et où les crises de la dette souveraine et les risques sur les monnaies, et donc les taux de change, et donc les taux d'intérêt altèrent singulièrement la perception possible d'indicateurs budgétaires clé, tels que la croissance ou les taux d'intérêt. Dès lors, l'incertitude est également nationale, où les prévisions de croissance ne cessent d'être révisées, et où le poids des déficits publics pèse de plus en plus sur les dépenses volontaristes de l'Etat.

Mais des incertitudes sont largement aussi présentes, du fait des incidences, pas encore complètement perçues, mais très redoutées, de la conjonction de deux décisions très lourdes : la suppression de la taxe professionnelle (et les conséquences sur l'ensemble des recettes des collectivités locales qui en découlent), et le gel des dotations de l'Etat pour les 3 années à venir.

Examinons successivement ces éléments de contexte.

I – Une croissance mondiale modérée, qui se ralentit, et dont la France reste en retrait

A – Une reprise économique mondiale, inégale selon les régions, et qui s'infléchit de surcroît

Dans ses « Perspectives pour l'économie mondiale » (publiées le 13 janvier), la Banque Mondiale annonce une croissance mondiale de 3,9 % pour 2010, mais un infléchissement pour 2011, avec un chiffre de + 3,3 %.

Cette croissance est, de fait, très inégale selon les régions du monde. Paradoxe sans doute, c'est actuellement la forte demande intérieure des pays en développement qui tire l'économie mondiale. Leur taux de croissance aura été de + 7 % en 2010, mais sera encore de + 6 % en 2011. A l'extrémité inverse, se trouvent les pays industrialisés, qui globalement, englués dans leurs difficultés financières, passeront de 2,8 % en 2010 à + 2,4 % en 2011.

Des zones d'ombre, par les questions qu'elles posent, entachent de surcroît le rythme de cette croissance :

- les crises spéculatives sur les dettes souveraines européennes qui, par leurs conséquences déstabilisatrices potentielles sur les économies (plans de rigueur, restructuration des dettes, poussées des taux), peuvent se diffuser sur l'économie réelle ;
- les risques inflationnistes (et leurs conséquences redoutées sur les taux des banques centrales), du fait de l'affluence des capitaux dans les pays émergents (Brésil, Chine, Russie, Inde,...). Des « bulles spéculatives » sont en train de s'y former, et peuvent provoquer des soubresauts sur les marchés.
- la flambée du prix de nombre de matières premières, qui inquiète de plus en plus les industriels, et fait redouter non seulement une hausse des prix alimentaires, mais plus généralement une diffusion inflationniste de ces hausses. Les situations sont très tendues sur les marchés du charbon, du cuivre, du caoutchouc et du pétrole, mais surtout sur le cours du blé (pluies au Canada, inondations en Australie, incendies en Russie) et du coton.

1) En Chine

L'activité continue à tirer la croissance mondiale, avec + 10,3 % en 2010. Certes, l'activité a ralenti au 2ème trimestre (+ 2 % en rythme trimestriel après + 2,5 % au 1er trimestre) en lien notamment avec une politique monétaire plus restrictive pour modérer une inflation forte (+ 4,6 %) Ce ralentissement devrait néanmoins rester limité. Les anticipations d'investissements ne fléchissent pas. La croissance annuelle du PIB resterait proche de + 10% en moyenne annuelle (+ 9,6 %). Pour les prochaines années, le potentiel d'exportation chinois reste très élevé, mais l'inconnue majeure sur cette économie (et l'importance de sa taille justifie qu'on la prenne en considération !), c'est que si la croissance devait continuer à être très rapide et à s'accompagner d'une inflation encore en hausse, le risque existe que les autorités monétaires relèvent très fortement leurs taux, ce qui, mécaniquement, casserait la croissance chinoise, et donc mondiale, mais surtout déstabiliserait considérablement les marchés financiers internationaux.

2) Aux Etats-Unis

Les mesures de relance ont, certes, permis un rebond de l'activité mais, en raison du manque de dynamisme de la consommation privée, premier moteur de la croissance américaine, un tassement est observable dès la moitié de l'année, il a été craint que la reprise ne soit pas durable. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) atteindrait ainsi 2,8 % en 2010, mais pourrait atteindre + 3 % en 2011 (selon le FMI).

3) Dans la zone Euro

La reprise dans la zone euro, malgré l'épisode de la crise de la dette souveraine, devrait prendre la forme d'une croissance de 1,7 % sur l'année 2010. Cette progression reste toutefois modérée et inégale selon les pays. L'Allemagne, première économie européenne, enregistre la croissance la plus forte, avec +3,6%. Un niveau record depuis la réunification, tirée par des exportations vigoureuses et un regain de la consommation intérieure.

Pour autant, le gouvernement allemand table sur une croissance de 2,3 % en 2011 (avant 1,8 % en 2012), ce qui va incontestablement jouer un effet modérateur sur la dynamique d'ensemble de la zone euro.

Celle-ci est, au demeurant, freinée par les graves difficultés financières qui freinent la croissance de certains pays (- 0,3 % en Irlande et en Espagne, - 4 % en Grèce). En moyenne, pour 2011, le FMI n'annonce ainsi qu'une hausse de + 1,5 % en 2011.

Mais le spectre d'une résurgence de l'inflation n'est pas la moindre des incertitudes pour l'économie de notre Vieux continent. La hausse des prix aura été de + 2,2 % sur un an en 2010, dérapage imprévu, et mal ressenti au moment même où les choix de politique monétaire sont déjà rendus complexes par les crises des dettes, et surtout le nécessaire accompagnement d'une croissance économique trop frileuse.

B – En France : une reprise plus qu'hésitante, sur fond de déficits

1) Le contexte économique manque de vigueur

Le PIB a progressé à un rythme modéré aux deuxième et troisième trimestres 2010 (avec respectivement + 0,6 % et + 0,3 %). Sur l'année, la croissance atteindrait 1,5 % selon le Rapport économique, social et financier annexé au Projet de Loi de Finances pour 2011, après - 2,6 % en 2009.

La consommation des ménages repart légèrement au troisième trimestre (+ 0,6 %) après une phase d'atonie. La situation sur le marché du travail, où le chômage reste élevé, ne semble pas devoir connaître d'amélioration significative à court terme, ce qui va, de fait, limiter l'ampleur de la reprise. Pour l'ensemble de l'année, la consommation des ménages progresserait de 1,4 % selon le Gouvernement, contribuant pour 0,8 point à la croissance du PIB.

L'investissement, après un sursaut au deuxième trimestre (+ 0,9 %, après huit trimestres consécutifs de repli), a conservé un rythme de progression modéré au troisième trimestre (+ 0,5 %). Ce sont surtout les administrations publiques qui enregistrant une baisse au troisième trimestre (- 0,2 %) freine la tendance globale ! Au total, l'investissement baisse en France, puisque le Gouvernement évoque une contraction de - 1,5 % !

Les importations (+ 4,1 % au troisième trimestre, après + 3,9 %) accélèrent plus fortement que **les exportations** (+ 2,5 %, après + 2,6 %) : le solde commercial se dégrade au troisième trimestre.

Pour 2011, le gouvernement annonce une croissance à + 2,0 %. Toutefois, en raison de plusieurs incertitudes, le consensus des économistes, FMI et OCDE notamment, escompte plutôt une croissance de 1,6 %. Plusieurs facteurs pourraient d'ailleurs contraindre la croissance l'an prochain : les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages, freinée par un chômage lourd, et des revenus qui ne se portent pas bien, ne devrait pas connaître de progression significative.

La hausse des prix prévisionnelle serait aux alentours de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2011.

2) Un dérapage budgétaire préoccupant

En 2010, le déficit public s'est accru sous l'effet conjoint de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses induites par la crise, accentuées par celles du plan de relance.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteint 7,7 % du PIB (soit très au-delà des 3% du pacte de stabilité de Maastricht), soit 149,7 Milliards d'Euros, selon le dernier collectif budgétaire adopté. Il atteindrait 6,0 % en 2011, d'après la prévision gouvernementale.

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009, soit une hausse de près de 5 points de PIB. Entre 2007 et 2010, la dette publique française s'est hissée de 65 à 83 % du PIB.

La crise a bien sûr accéléré la dégradation des finances publiques. Mais c'est surtout la contraction des assiettes fiscales, qui a fait que l'Etat enregistre moins de recettes. Ainsi, l'Etat a perdu 100 milliards d'euros de recettes depuis 2000 dont 70 Mds € de baisses d'impôts. Pendant la même période, les dépenses publiques ont augmenté pour amortir le choc de la crise (+38,8 Mds € pour le plan de relance en 2009-2010).

La crise n'est pas la seule responsable de la dégradation des comptes publics. La Cour des comptes indique dans son dernier rapport annuel que le déficit structurel pèse pour plus de la moitié du déficit public total. Ainsi, la haute juridiction explique la phase récente de hausse de la dette publique par une maîtrise insuffisante des dépenses, majorée par des diminutions importantes des impôts (TVA réduite, bouclier fiscal, plus-values sur titres,...).

C – Le contexte social et économique local est altéré

- Les données transmises par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille Métropole précisent qu'au 30 septembre 2010, il y avait 69.416 demandeurs d'emploi (cat. A) dans l'arrondissement de Lille. En un an leur nombre a augmenté de 7,4 % (+ 4.753).

Dans le détail, 47% des demandeurs d'emploi sont des femmes, 19% ont moins de 25 ans et 39% sont inscrits depuis un an et plus. Par ailleurs, 26% des demandeurs sont allocataires du RSA et 44 % ont au moins le Bac.

A la même date, Watrelos compte 2.820 demandeurs d'emploi, soit une hausse annuelle de 5,6 % (+ 150). 47,7% sont des femmes, 22,6% ont moins de 25 ans, 44,8% sont inscrits depuis plus d'un an, 23,1% sont allocataires du RSA et 30,3% ont au moins le Bac.

Sur ces chiffres, quoique toujours trop lourds, Watrelos affiche une progression en valeur absolue, et surtout en valeur relative, du nombre de demandeurs d'emploi très en-deçà de l'ensemble de l'agglomération lilloise, et surtout que bien des villes alentour. La hausse aura malheureusement été de + 12 % à Fâches, + 9 % à Halluin, + 8 % à Lille, + 13 % à Lys, + 15 % à Ronchin, + 8,3 % à Roubaix, + 7,8 % à Saint André, + 8,4 % à Tourcoing, + 7,1 % à Villeneuve.

- Les statistiques du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing font état sur l'année 2010 de 2.578 immatriculations (au lieu de 2.509 en 2009) ; mais les immatriculations de commerçants sont préoccupantes ; 198 en 2010 (après 270 en 2009 et 410 en 2008 !). En revanche, il y aura eu 1.662 radiations (contre 1.746 en 2009).

Le point négatif, qui souligne que le tissu économique de notre bassin d'emploi est altéré par la crise économique, ce sont les ouvertures de procédures collectives : si, à 458, elles auront été en 2010 moins importantes qu'en 2009 (489), elles sont cependant bien plus consistantes qu'auparavant (394 en moyenne sur 2005-2008).

Sur la seule commune de Watrelos, on enregistre au 09 décembre 2010, 83 immatriculations, 82 radiations, et 24 procédures ouvertes de sauvegarde, liquidation ou redressement judiciaire.

II – La Loi de Finances pour 2011 : une austérité qui touche durablement les recettes des collectivités

Compte tenu de la forte dégradation des comptes publics, le Gouvernement a engagé un plan d'austérité sévère qui s'étale, à travers une Loi de programmation budgétaire, sur la période 2011-2014.

La loi de Finances 2011 se base sur une croissance à 2% en 2011 (alors que l'OCDE annonce, elle, une prévision de 1,6 % pour 2011)

L'INSEE, dans sa dernière note de conjoncture, prévoit pourtant que l'économie française devrait poursuivre une reprise modérée au premier semestre 2011, le moteur de la demande intérieure continuant de tourner au ralenti dans un contexte international moins favorable, ce qui ne permettrait qu'un léger recul du chômage.

Pour 2011, l'INSEE anticipe une expansion du PIB de 0,3% au premier trimestre et de 0,4% au deuxième. L'acquis de croissance à la fin du premier semestre serait ainsi de 0,7%, ce qui exigerait une nette accélération au second semestre, de l'ordre de 0,7% par trimestre, pour permettre d'atteindre le chiffre de 2,0% de croissance visé par le gouvernement et qui a servi de base au budget.

Le principal affichage de la LFI 2011 est de réduire le déficit public de 60 milliards d'Euros, pour le ramener à moins de 92 milliards d'Euros, en agissant surtout sur la dépense, et peu sur les recettes. Pour près de 80%, cette baisse est obtenue par la non-reconduction de mesures exceptionnelles, tels le plan de relance ou les « primes à la casse ».

Les dotations aux collectivités locales étant pour l'Etat une dépense, sur décision du Président de la République, le Gouvernement a décidé de geler celles-ci pendant trois ans afin de faire participer les collectivités à l'effort national. Compte tenu d'une inflation chiffrée à 1,5% en 2011, c'est donc une perte prévisible de pouvoir d'achat du même niveau pour les collectivités (après celle subie en 2009 de 0,8%).

Dans ce contexte général de gel des dotations de l'Etat, seules quelques rares lignes de dotations voient leur montant être différent du montant 2010 !

Cette décision – aux conséquences financières considérables – s'ajoute par ailleurs aux mutations profondes de la physionomie de leurs recettes qu'ont pu connaître certaines collectivités avec la réforme de la Taxe Professionnelle. Région, Département, et Communauté Urbaine sont ainsi particulièrement affectés par la mise en place de recettes de substitution, soit moins dynamiques que la TP, soit – pis – sur lesquelles la collectivité n'a pas de pouvoir de décision. En ce qui concerne une commune comme Wattrelos, qui ne perçoit plus la TP depuis 2002, avec la mise en place de la TP unique au niveau de la Communauté Urbaine, cela n'affecte par directement les recettes de la ville. Mais il est clair, en revanche, qu'affectant les ressources de collectivités partenaires, notamment le Département et la Région, cela ne manquera d'avoir des conséquences indirectes – via les subventions possibles – sur nos propres ressources.

A- Les concours financiers de l'Etat

S'agissant de « l'enveloppe normée » (qui regroupe l'ensemble des dotations versées par l'Etat), la nouveauté de la Loi de Finances pour 2011, c'est que sont exclus de son périmètre : le FCTVA (d'un montant global de 6,04 Mds €, par ailleurs en baisse de – 3,1 %) ; les amendes de police (d'un montant, inchangé, de 640 M €).

En revanche, alors qu'auparavant, différentes dotations étaient indexées sur la DGF, celles-ci seront gelées en 2011 (reconduction du montant 2010 en 2011). Cela concerne notamment : la DGD ; la dotation élu local ; la dotation pour titres sécurisés (5.030 euros par an, et par station).

1) La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le PLF fixe le montant de la DGF à 41,3 milliards d'euros à champ constant, soit une hausse apparente de 0,2 % (+ 86 millions d'euros). Cependant, afin de tenir compte de plusieurs changements de périmètre, ce montant doit être minoré de 42,8 millions d'euros, résultat des déductions et majorations réalisées. Au global, à champ courant, la DGF s'élève à 41,265 milliards d'euros (+ 0,1 %).

Cette évolution ne permettant pas de financer les augmentations nécessaires de DGF (population, intercommunalités), le Gouvernement a décidé – pour satisfaire ces besoins – **de ponctionner le complément de garantie des communes** : il s'agit d'un prélèvement de 130 M € (soit une baisse de – 2,5 % !). En 2010, ce complément avait déjà été écrêté de 2%, ce qui avait coûté près de 120.000 euros à la commune.

En 2011, les communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national (soit 562 euros/habitant) devraient cependant continuer à bénéficier d'une attribution au titre de leur complément de garantie égale à celle perçue en 2010.

Cet écrêtement supplémentaire devrait toucher, selon le gouvernement, 6000 communes (et notamment 86 % des communes de plus de 10.000 habitants, qui subiront une baisse de – 6 %), mais devrait – selon nos estimations – épargner Wattrelos.

2) La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

Dans la Loi de Finances pour 2011 l'enveloppe nationale Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) atteint 1.311 M€, ce qui représente une augmentation de 77 millions d'euros, soit + 6,2 % par rapport au montant 2010.

Comme en 2010, la croissance de l'enveloppe sera prioritairement répartie sur les 250 premières villes éligibles. La dotation sera à l'inverse gelée pour les communes situées entre les rangs 477 et 714.

3) Les compensations d'exonérations fiscales

Depuis plusieurs années maintenant, ces compensations d'exonérations constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée, et servent de fait à financer la progression de la DGF, de la DSU, et de la DSR. Voilà pourquoi elles diminuent, et supportent chaque année une minoration ! En 2011, en plus de l'application d'un taux de minoration, les allocations compensatrices sont modifiées du fait de la réforme de la TP, et des transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent.

a - L'impact de la réforme de la TP

Ainsi et en premier lieu, leur montant est diminué, du simple fait de la suppression de la TP assise sur les équipements et biens mobiliers. Seuls demeurent les dispositifs relatifs à la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières.

Ensuite, la répartition des compensations d'exonérations entre niveaux de collectivités est modifiée en lien avec la nouvelle répartition des ressources : transfert des parts départementale et régionale des compensations d'exonérations de CFE vers le secteur communal, transfert de la part régionale de compensations de TFPB vers les départements, et suppression des parts départementale et régionale de compensations de TFPNB.

Enfin, est créée la « dotation pour pertes d'allocations compensatrices » qui vise à neutraliser la baisse des compensations d'exonérations attribuées aux départements et régions.

b - Le taux de minoration

Une fois l'impact de la réforme de la TP pris en compte, il est appliqué un taux de minoration (de - 11,22 % en Loi de Finances initiale) à la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'État aux collectivités.

Après les débats parlementaires, ce coefficient de minoration a pu être limité à - 7,4 % !

Donc, pour résumer :

- une DGF en hausse globale de + 0,1 %, ce qui veut dire une légère diminution pour la quasi-totalité des communes ;
- une baisse de - 6 % du complément de garantie pour les communes concernées ;
- une progression de la DSUCS, si on est dans les 250 premières communes ;
- une diminution de - 7,4 % des compensations d'exonérations fiscales.

B / Les autres recettes exogènes

1) Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

La réforme de la Taxe Professionnelle a eu pour effet de supprimer la source d'alimentation des Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). C'est pourquoi la loi de Finances pour 2010, puis la Loi de Finances pour 2011 prévoient, pour les années 2010 et 2011, de maintenir les FDPTP en les alimentant via la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Cette mesure est prévue dans l'attente de la mise en place, à compter de l'année 2012, des nouveaux dispositifs de péréquation communale et intercommunale et la suppression parallèle des actuels FDPTP. Pour 2011, c'est donc la reconduction du montant FDPTP.

2) La revalorisation des bases des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2011 a été fixé à hauteur de 1,02 pour les propriétés non bâties et bâties. Ce qui signifie une augmentation de + 2 % des bases d'habitation et de taxes foncières.

III – Les recettes de la Ville : toujours contraintes

A - Celles qui ne changent pas : la DGF, et les autres dotations d'Etat : le FDPTP.

En réalité, comme cela a déjà été explicité plus haut, c'est la Dotation Forfaitaire (composante essentielle de la DGF) qui ne devrait pas changer de montant.

➤ La Dotation Forfaitaire

D.F. 2009 11.508.935 €

D.F. 2010 : 11.315.328 € (- 1,7 %)

La Dotation Forfaitaire devrait être au mieux gelée en 2011 pour les communes dont le potentiel fiscal/habitant est inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes qui est de 748,657 € (soit 561 euros). Elle diminuera pour toutes les autres communes.

Le potentiel fiscal de Watrelos est de 428,683 € donc la DGF 2011 devrait être, sauf mauvaise surprise, identique à celle de 2010 : **11.315.328 €**.

La Dotation Forfaitaire se décompose en 4 sous-dotations :

> La dotation de base, pour 4.759.570 € ;

> La dotation de superficie, pour 4.332 € ;

> La compensation des baisses de DCTP, pour 696.679 € ;

> Le complément "garantie", pour 5.854.747 €. Il est clair que si (comme c'est évoqué plus haut), Watrelos devait figurer parmi les communes dont ce complément baisserait de 6 %, ce serait particulièrement douloureux pour nos ressources (la perte serait de plus de 350.000 € !).

➤ La Dotation Nationale de Péréquation

A priori, elle est gelée. Son montant resterait à **1.336.227 euros**

➤ Le Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle

En 2010, la Ville a perçu **661.901,82 €**. Le même montant est espéré pour 2011.

B – Celles qui baissent à nouveau : les Compensations d'exonérations fiscales !

Utilisées par l'Etat comme "variables d'ajustement" de sa politique financière vis à vis des collectivités locales, les compensations d'exonérations fiscales, qui étaient pour une commune comme Watrelos, une ressource importante, sont toujours en diminution depuis 2002, diminution qui s'accélère depuis 2007 !

Parmi ces "dotations de compensations d'exonérations fiscales" (hormis celles relatives à la taxe d'habitation et à la taxe foncière des personnes à revenus modestes), la plus importante à Watrelos est la DCTP, dotation de compensation de taxe professionnelle (conséquence du passé industriel de la commune).

Après une perte de 188.780 €, en 2010, une nouvelle baisse de 7,43 % est attendue, soit une DCTP prévue à 1.753.986 € (- 140.781 €).

C'est la **plus forte perte de ressources de la commune** dans le temps. La mise en perspective des chiffres est, malheureusement, éloquente :

<u>Total des compensations d'exonérations (en millions €)</u>		
<u>2002</u>	<u>2007</u>	<u>2011</u>
5,01	3,99	2,61
	Variation : - 1,02 M€	- 1,38 M€

De 2002 à 2007, sur ces lignes, la ville a perdu plus d'1 Million d'euros de recettes, et encore 1,4 million entre 2007 et 2011. Depuis 2002, la somme est lourde : la politique menée par les gouvernements successifs de réduction de ces compensations **aura fait perdre 2,4 Millions d'euros de ressources à Wattlelos !**

C – Celles qui augmentent : la DSU et la DSC

➤ **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (de l'Etat)**

En 2011, si l'enveloppe nationale augmente de + 6,24 %, il est prévu de répartir prioritairement cette enveloppe, comme en 2010, sur les 250 premières villes classées en fonction de leurs indicateurs sociaux. Pour Wattlelos, la majoration devrait être du même ordre de grandeur (en valeur absolue) qu'en 2010.

DSUCS 2010 : 3.725.620 € **DSUCS 2011 : 4.110.000 €**

➤ **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Depuis le passage de la Communauté Urbaine en Taxe Professionnelle d'Agglomération le 1^{er} janvier 2002, les communes perçoivent deux dotations communautaires.

- Une Attribution de Compensation, versée en fonction du solde croisé entre Taxe Professionnelle et fiscalité ménages fin 2001, et n'a donc pas vocation à varier. Dotation 2011 : 7.020.071 € (comme en 2010).
- Une Dotation de Solidarité Communautaire, qui est à la fois instrument de partage des richesses entre LMCU et les communes, ainsi qu'un outil de péréquation entre les communes.

Le Conseil Communautaire a décidé d'indexer l'évolution de la DSC sur celle des ressources de LMCU, mais la répartition se fait sur des critères à la fois sociaux (pour 75 %) et économiques (pour 25 %).

Pour 2011, dans l'attente de la refonte de l'ensemble de ses dispositifs de péréquation (disparition du FDPTP, mise en place du Fonds de péréquation intercommunal, DSC) qui doivent être repensés avant le 1^{er} janvier 2012, LMCU a décidé d'augmenter la DSC de manière homothétique de + 1,9 % pour toutes les communes.

DSC 2010 : 997.520 € **DSC 2011 : 1.016.473 € (+ 18.593 €)**

D – Les recettes directes

➤ **La revalorisation par l'Etat des valeurs locatives : + 2 %**

A taux inchangés, par l'incidence de la revalorisation des bases, le produit supplémentaire de la fiscalité locale serait de **323.160 €** (sous réserve de pertes éventuelles sur les bases foncières).

➤ **Des droits de mutation en meilleure tenue**

La recette issue des droits de mutation a subi une forte chute en 2009 à la suite de l'éclatement de la bulle immobilière consécutive à la crise financière : réduction du nombre de transactions et baisse de la valeur des biens ont mécaniquement, mais brutalement, réduit très fortement les recettes de la commune.

Ainsi le rapport de la taxe additionnelle sur les droits de mutation aura baissé de plus de 42 % entre 2007 et 2009, passant de 1,1 Millions € à un peu plus de 640.000 €. Et si, bonne surprise de l'année 2010, elle se redresse quelque peu (à 0,89 M€), elle reste encore en-deçà de 2008, et a fortiori donc de 2007

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Droits mutation (en k€)	1119,3	938,9	644,9	886,9

Compte tenu d'un marché immobilier qui semble se tenir, l'inscription d'une somme de 900.000 € pour 2011 peut paraître raisonnable.

IV – La gestion de 2010 : le retour à l'équilibre des comptes

• On se souvient que l'exercice 2009, à proprement parler, s'était soldé par un résultat global négatif de – 1.073 k€ (qui se décompose en – 1.180 k€ en fonctionnement et + 107 k€ en investissement).

Compte tenu du solde 2008 en fonctionnement de + 903 k€, le résultat net de fonctionnement, fin 2009 était donc de – 277 k€. En matière d'investissement, le résultat net fin 2009, était de + 1.132 k€ (soit un solde global final de la gestion 2009 de + 855 k€).

• **Le Budget Primitif** s'était donné pour objectif de rétablir la section de fonctionnement des comptes municipaux. Fortes économies sur les dépenses, et recherches de recettes supplémentaires avaient pour but d'apurer le résultat net négatif. **Cet objectif aura été atteint, et le BP a été tenu.**

Selon les données provisoires du compte administratif 2010, si, comme prévu les recettes réelles de fonctionnement ont baissé en 2010 (malgré les ajustements sur la fiscalité et des tarifications) de 385.000 €, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué plus nettement encore de 728.000 € (grâce notamment à des économies d'énergie dues à un automne plus clément qu'à l'accoutumée). De sorte que **le résultat de l'exercice 2010 ressortirait positif, et permettrait d'apurer complètement, comme souhaité, le solde négatif de 2009 !**

(en k€)	
Résultat exercice 2010	+ 451,7 k€
Solde net 2009	(- 277,1 k€)
Résultat global 2010	+ 174,6 k€

De sorte que l'épargne de gestion retrouve son niveau de 2006 et de 2008, et que l'épargne brute progresse de 1,34 M€ à 1,72 M€.

Nous engageons donc la construction du Budget 2011 sans le handicap d'un déficit reporté ! C'est incontestablement une situation meilleure que celle connue lors de la préparation du Budget 2010.

V – Les dépenses s'inscrivent dans un budget toujours contraint !

A – Nous n'avons pas d'autre choix possible que de poursuivre la modération de nos dépenses. Pourquoi ?

Trois raisons justifient une approche très prudente de nos dépenses. Le rétablissement des comptes en 2010, et le léger excédent dégagé sur l'exercice ne peuvent être les arbres qui cachent la forêt des contraintes qui pèsent sur la préparation de notre budget 2011, et de ceux à venir. En effet :

1°) Pour les dotations d'Etat, le régime sera durablement « sec »

Le gel des dotations d'Etat pour 3 ans ne signifie rien d'autre qu'elles ne varieront pas pendant 3 ans. Cela concerne la majeure partie de ces dotations, et donc cela grave dans le temps la perte de pouvoir d'achat de ces recettes communales ! Pas un euro de plus,... alors même que les dépenses de personnel (étroitement indexées sur des décisions prises par l'Etat !), d'énergie, ou de mises aux normes (elles aussi décidées par l'Etat !) sont plutôt orientées à la hausse.

De surcroît, si la DSU a pu connaître ces dernières années des revalorisations, rien ne dit qu'elles se poursuivront. A l'inverse, la Gouvernement a programmé l'extinction progressive des compensations d'exonérations fiscales.

2°) Certaines recettes sont fragiles

C'est bien entendu le cas du FDPTP (0,7 M€) et de la DSC (1,0 M€), qui, bousculées par la réforme de la Taxe Professionnelle, vont être refondues pour le 1^{er} janvier 2012, en vertu des nouveaux textes en préparation. Compte tenu de l'ampleur de ces sommes, la vigilance s'impose.

De même, les années 2008-2009 ont suffi à démontrer que les communes avaient une ressource volatile, et plus fragile qu'on ne le pensait : la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Que le marché immobilier se tienne mal, et ce sont, de suite, plusieurs centaines de milliers d'euros qui manquent au budget communal.

3°) Notre épargne nette reste négative

Certes, elle connaît un net redressement, puisqu'à - 265 k€, elle est bien plus proche de l'équilibre que celle de 2010 (- 660 k€). Mais malheureusement, elle n'est pas encore redevenue positive. Or, nous avons besoin d'une épargne positive pour pouvoir financer nos investissements, et éviter le seul recours à l'endettement.

En 2011, nous devons prioritairement finir de rétablir et consolider l'épargne du Budget.

Voilà pourquoi, il est essentiel de maîtriser **nos dépenses de gestion**. Elles ont, de fait, **été strictement encadrées ces dernières années**. Elles continueront de l'être globalement en 2011. Ce qui signifie que les dépenses de fonctionnement ne peuvent que rester très contenues.

B – Des dépenses de fonctionnement toujours très contenues

Une fois que l'évolution des recettes sera définitivement connue, 250 à 350 k€ devront être consacrés au rétablissement de l'autofinancement, ce qui dégage a priori (et sauf mauvaises surprises) une enveloppe comprise entre 200 et 400 k€ pour la totalité des autres dépenses de fonctionnement (soit + 0,4 à 0,8 % globalement). Ce qui reste d'un pilotage délicat compte tenu des pressions annoncées sur les coûts de l'énergie, et les risques internationaux sur les taux d'intérêt.

1°) Les dépenses obligatoires : très légère hausse d'ensemble

Hors les dépenses de personnel, des dépenses sont "obligatoires" pour le budget municipal, au sens où si elles n'étaient pas inscrites, le préfet a l'obligation légale de les inscrire d'office parmi les dépenses de la commune. Ce sont :

➤ **les charges d'intérêt** : 2,10 M€ en 2010 (après 2,09 M€ en 2009, et 2,11 M€ en 2008).

Grâce aux efforts de gestion de la dette, le taux d'intérêt moyen reste contenu, puisque, tous contrats confondus, le taux d'intérêt moyen de la dette communale est de **3,80 %** fin 2010 (contre 3,88 % fin 2009). Rappelons qu'après swaps, il est de 3,11 % pur LMCU. Sauf tensions sur les taux, la variation de nos frais financiers ne sera en 2011 que de l'ordre de la dizaine de milliers d'euros.

➤ **les participations aux écoles sous contrat** : 671 144€ en 2010.

Le montant du forfait a été revalorisé en 2009, sous forme d'un accord pluriannuel. Il est donc raisonnable d'inscrire sur cette ligne une provision de 680.000 €.

2°) Sur les charges de gestion, d'importantes économies ont déjà eu lieu.

C'est la caractéristique majeure de la gestion des dépenses de fonctionnement de ces dernières années : la gestion a été très économe !

(en M€)	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Charges à caractère général	7,70	7,79	7,75
Charges de gestion courante	6,58	6,93	6,47

L'effort n'a certes pas été facile, et a trouvé ses limites, sans doute. Mais le résultat est là : la masse globale des charges de gestion des services municipaux a été réduite de 2008 à 2010 !

Ceci dit, toutes ces dépenses de gestion ont essentiellement 3 composantes : les frais de fonctionnement des services (y compris les fluides – et donc l'énergie – et les matières premières pour la restauration, deux postes particulièrement volatils, et qui risquent d'être plus coûteux en 2011 ; les dépenses d'intervention liées à nos politiques publiques dans les différents domaines de la vie municipale (animation, culture, sports, enfance, aînés,...) ; les subventions aux associations.

S'agissant des frais de fonctionnement et des dépenses d'intervention, si l'effort d'évaluation, et de rationalisation ne peut qu'être poursuivi, il faut avoir conscience qu'il est dorénavant devenu **illusoire d'espérer encore des gains considérables, sauf à altérer le fonctionnement des services publics municipaux, ou à renoncer à des politiques municipales.**

L'option de la majorité reste de maintenir les politiques menées, tout en continuant les efforts pour chercher toujours à les rendre au meilleur coût, et dans les conditions d'accès les plus justes.

3°) Les dépenses de personnel restent la clé de la maîtrise budgétaire

Même si mécaniquement elles se sont alourdies en poids relatif du fait de la diminution des autres charges, il est évident qu'encadrement des dépenses de personnel et équilibre budgétaire vont de pair. La poussée de 2009 (intégration de contrats aidés, mesures catégorielles) avait incontestablement joué un rôle sur la poussée des dépenses, et donc l'apparition d'un déficit de gestion.

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Variation 2010/2008</u>
(en M€)	31,15	31,76	31,52	(+1,18 %)

En 2010, un repli a pu se produire. De sorte qu'en deux ans, les charges de personnel n'ont augmenté que de 1,18 %, alors que la moyenne nationale est de 3 % **par an** dans les collectivités territoriales ! Cela signifie que les revalorisations générales et catégorielles, le GVT, les intégrations ont peu ou prou trouvé leur financement dans les économies liées aux réorganisations fonctionnelles (structures des services et méthodes), aux départs en retraite ou en mutations.

Selon le niveau des recettes dont nous disposerons effectivement (et dont nous aurons précision dans les prochaines semaines), il est clair qu'un objectif raisonnable, compte tenu du GVT et des mesures catégorielles en préparation, peut être d'estimer la masse globale des dépenses de personnel dans **une fourchette de 31,8 à 32 M€**. Ce sera d'autant plus nécessaire qu'au 1^{er} janvier 2011, les cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC) augmentent.

Il faut cependant avoir conscience que, même en considérant le chiffre bas, **une telle évolution consumerait la totalité des recettes supplémentaires vraisemblables** identifiées (cf. V – A - 3°)).

4°) Sur les subventions aux associations (hors CCAS), la stabilité globale est de bon sens.

Paradoxalement (mais ce n'est que pour des raisons techniques), la subvention au CCAS va très significativement augmenter (de l'ordre de 0,9 M€), compte tenu de la reprise par la Ville de la compétence « Petite Enfance » : en effet, si le CCAS -par suite du conventionnement avec la ville- continue d'assumer les charges de personnel, c'est la ville qui encaissera les recettes, ce qui implique que le montant de la subvention au CCAS soit majoré d'un montant équivalent. Cela ne change rien, évidemment, au volume des activités sociales que conduit le CCAS, ni aux masses d'ensemble des ressources qui y sont consacrées.

Hors cet effet d'optique, à ce stade de la préparation budgétaire, **l'option municipale est la stabilité d'ensemble des subventions à nos associations**, si fondamentales à l'action de proximité dans nos quartiers, et à notre projet de « vivre ensemble ».

Pour autant, si des marges de manœuvre supplémentaires pouvaient apparaître dans le cours de la préparation budgétaire, **il sera examiné l'opportunité particulière de renforcer le soutien municipal à destination d'associations qui interviennent en matière sociale, et à destination des plus démunis.**

C – Des dépenses d'investissement qui correspondent à nos capacités budgétaires et à nos priorités : l'humain, l'éducation, la proximité

En dépit du contexte de crise, et des difficultés de recettes (notamment des dotations en provenance de l'Etat), la ville a connu un volume consistant d'investissements en 2010. Elle a de fait réalisé de gros équipements, et **les équipements-clé du programme municipal ont déjà été réalisés.**

Ce furent, en 2010 :

- la poursuite de notre accompagnement du programme de renouvellement urbain à Beaulieu ;
- l'ouverture des deux crèches, au Sapin Vert après reconstruction, et à Beaulieu pour un nouvel établissement ;
- la fin du pôle enfance/famille Maurice Titran à Beaulieu, qui comporte une nouvelle bibliothèque ;
- le lancement de la reconstruction de l'école maternelle Michelet, laquelle sera ouverte en ce printemps 2011.

L'avancée de ces chantiers, et notamment la construction de l'école Michelet (qui s'effectue sans subvention extérieure) a nécessité la levée d'emprunts pour épauler notre autofinancement, au demeurant trop modeste. Un tel volume d'investissements doit être pris en considération sur l'ensemble du mandat. Il n'est pas possible, pour les capacités budgétaires de la ville (en l'état actuel, et à venir, de ses recettes) de maintenir un tel niveau chaque année. A fortiori dans un contexte de raréfaction durable des ressources des collectivités locales.

Dès lors, pour 2011, deux priorités, en matière d'investissement, s'imposent :

➤ **un volume d'investissements compatible avec une stabilisation du stock de dette.**

Car l'investissement d'aujourd'hui, c'est la dette de demain, et les remboursements et charges d'intérêt d'après-demain. L'objectif, en 2011, est de ne **lever qu'un montant d'emprunts compris entre 2 et 3 M€**. Cela permettrait de provoquer, à fin 2011, une légère décroissance du stock de dette.

➤ **des priorités d'investissement sur : l'humain, les écoles, la proximité.**

Bien sûr, au premier rang des investissements figurent les engagements pris dans l'accompagnement des travaux de rénovation urbaine à Beaulieu : réalisation du parvis ; études complémentaires ; travaux d'éclairage public.

Une négociation est cependant engagée avec l'Etat, car s'agissant du programme sur Beaulieu, compte tenu de la nouvelle donne des ressources des collectivités locales, du niveau de ses engagements financiers, des incertitudes (sur les recettes et sur les taux), la Ville n'est pas en capacité financière d'assumer certains importants investissements programmés en propre, et préconise de surcroît de réaffecter subventions et moyens financiers programmés à des équipements plus prioritaires. Il en est ainsi de la rénovation des écoles maternelles et élémentaires du quartier (auparavant propriétés de LMCU) et qui doivent être adaptées aux nouveaux besoins du quartier (amélioration et extension des capacités d'accueil, accueil des personnes handicapées...). Ce sera l'objet d'un programme triennal (2011-2013).

Voilà pourquoi, dans le budget d'investissement 2011, figureront, outre la fin de l'école Michelet :

- des premiers travaux concernant l'école élémentaire Brossolette, et l'école Pierre Curie (sous réserve de l'accord de l'Etat, en cours de négociation) ;
- une modernisation des matériels pédagogiques de toutes les écoles élémentaires de la ville ;
- l'enfance avec le fonctionnement de nos nouvelles crèches, et l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Beaulieu ;
- l'accueil des personnes handicapées dans nos structures recevant du public (à commencer par la salle Roger Salengro) ;
- l'accessibilité automatique des salles de sports ;
- les premiers déploiements de vidéo protection ;
- l'amélioration du matériel de nettoyage.

Humain, éducation, et proximité sont donc les lignes de force de nos projets d'équipement 2010.

*

En conclusion, si cette préparation du Budget 2011 s'effectue évidemment dans un cadre contraint, tant en recettes qu'en dépenses, l'ambition de la municipalité est de parvenir (sous réserve d'informations défavorables non encore connues) à équilibrer le Budget 2011 **sans relèvement de la fiscalité**.